



MOBILISATION HISTORIQUE ANIMATION/ASEM SUPAP-FSU/CFDT

FACE AU MEPRIS DE LA VILLE, ON CONTINUE! OPERATION « <u>JEUDIS NOIRS DE L'ANIMATION</u> »

TOUS.TES EN GREVE CHAQUE JEUDI DE 11H25 A 12H25 TOUS.TES AU RASSEMBLEMENT A 14H

Nous vivons un moment historique. Il n'y a jamais eu à la DASCO une telle mobilisation et un tel soutien à un mouvement social des personnels d'animation et des ASEM! **Bravo à vous!**

- Plusieurs centaines d'écoles fermées chaque jour depuis lundi
- Plus de 400 collègues présent.es au rassemblement à l'HDV mardi
- Une couverture médiatique unique à la DASCO avec de nouveaux articles ou reportages tous les jours

Et maintenant:

- Le soutien OFFICIEL de la FCPE Paris 1e fédération de parents d'élèves à nos revendications, suite à notre courrier aux familles
- L'adoption du vœu du groupe communiste et citoyen, reprenant une partie essentielle de notre plateforme revendicative, par la majorité des élu.es du Conseil de Paris

Malgré tout cela la Ville persiste dans le **mépris des personnels** massivement mobilisé.es et dans une **parodie de « dialogue social »** en refusant de négocier avec des organisations syndicales ayant déposé un préavis de grève comme cela est la règle! Inacceptable!

Dans ce contexte la colère des collègues monte encore d'un cran.

L'assemblée générale massive des personnels, réunie hier à la bourse du travail, à l'appel de l'intersyndicale majoritaire SUPAP-FSU/CFDT a voté à l'unanimité la poursuite de la grève tous les jeudis et un rassemblement devant l'Hôtel de Ville jeudi après-midi prochain. L'opération « jeudis noirs » est lancée.

L'assemblée générale a ensuite voté l'occupation de la DRH de la Ville pour être recu.e par la Ville. Une cinquantaine de collègues ont investi la direction de la DRH. Une délégation a pu rencontrer la secrétaire générale adjointe de la Ville, les directeurs de cabinets des élu.es, la DRH et la DASCO.

Les collègues ont fermement dénoncé les méthodes de la Ville et l'absence inadmissible de négociations. La Ville a refusé d'indiquer quelles avancées pourraient être mises en œuvre. Celle-ci nous renvoie à une réunion d'information lundi matin sur ses décisions avec toutes les organisations syndicales représentatives, même les non-grévistes! Nous vous rendrons compte de cette réunion.

Pour l'instant rien n'est gagné! Et comme le dit l'adjoint à la Maire de Paris, en charge de l'Éducation et des Familles en Conseil de Paris : « je n'ai fait aucune annonce ».

Soyons tous.tes en grève chaque jeudi de 11h25 à 12h25.

Amplifions encore le mouvement!

Pour un retrait de 7 à 10 euros net selon l'indice, on peut fermer toutes les écoles ! Jeudis Noirs jusqu'à satisfaction de nos revendications ! On continue, on va gagner !

LES « JEUDIS NOIRS » DE L'ANIMATION AVEC L'INTERSYNDICALE SUPAP-FSU / CFDT POUR :

▶ EFFECTIFS

- 500 titulaires AAAS supplémentaires (pour atteindre le nombre de plus de 2500 AAAS Titulaires, effectif équivalent à 2017), la contractualisation de tous les vacataires sur postes permanents (débouchant sur un CDI au bout de 6 ans)
- 1 REV B par école, 1 REV S par école, 1 animateur.trice lecture par école, 1 ASEM par classe
- L'augmentation du nombre de REV S renforcés déchargé.es sur tous les temps (à partir de 150 enfants sur l'interclasse et dans toutes les écoles polyvalentes)
- La mise en œuvre de brigades de remplacement d'AAAS titulaires dans chaque CASPE (avec une durée maximale du remplacement de deux semaines)

► CONDITIONS DE TRAVAIL ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

- Le respect des taux d'encadrement sur tous les temps et sur toutes les écoles, la réduction des taux d'encadrement sur les TAP à 1/8 en maternelle et 1/12 en élémentaire
- La réduction du temps de travail (augmentation du niveau de sujétion de nos métiers)
- Des formations diplômantes BPJEPS/DEJEPS/DESJEPS pour les professionnel.les de l'animation que nous sommes
- Du personnel dédié et formé pour l'hygiène des enfants en maternelle sur tous les temps péri et extrascolaires (extension des contrats des AREM)
- Des éducateurs spécialisés diplômés d'état DEES pour les enfants en situation de handicap
- Des postes supplémentaires, des formations adaptées ainsi que du matériel pédagogique inclusif pour l'accueil des enfants en situation de handicap et « à besoins particuliers »
- Des temps de réunions hebdomadaires incluant les vacataires et les ASEM. Le choix laissé à chaque ASEM de s'engager volontairement à effectuer ou non les TAP
- La limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires
- 1 bureau pour chaque REV avant la rentrée de septembre 2024
- L'uniformisation des missions et des procédures de recrutement des personnels d'action éducative (CTAE et CMFAE) sur l'ensemble des CASPE

▶ RÉMUNÉRATIONS ET CARRIÈRES

- Des évolutions statutaires (catégorie B pour les AAAS et les ASEM, catégorie A pour les RAE/CTAE/ CMFAE, les REV et les adjoint.es éducatives de l'Action collégiens)
- L'augmentation des régimes indemnitaires (prime IFSE)
- 130 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices lecture
- 130 euros de NBI + prime pour les REV S
- 108 euros de prime mensuelle pour les animateurs.trices volontaires brigades des CASPE (montant équivalent à la prime des agent.es volant.es)
- L'attribution de NBI (REP/REP+) et de primes spécifiques (personnels d'écoles polyvalentes, nombre d'enfants accueillis, nombre d'enfants à besoins particuliers)
- L'attribution de la prime journalière de coordonnateur.trice à tous les collègues travaillant en CASPE l'été (CTAE/CMFAE/REV)
- L'alignement de la prime TAP à 79 euros pour les ASEM
- Des revalorisations indiciaires des contractuel.les tous les 3 ans comme prévu par le décret
- L'augmentation conséquente des taux de vacation pour les vacataires occasionnels
- L'évolution du nom des REV en Directeur Ville DV

OPERATION « JEUDIS NOIRS »

C'EST TOUS.TES ENSEMBLE QUE NOUS GAGNERONS
PLUS AUCUN INTERCLASSE OUVERT LES JEUDIS!